

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA**

3 rue Victor Bérard – CS 50086
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
Tél. 03.84.53.06.39.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

23 septembre 2021

DELIBERATION N°17-2021

Objet : Participation au financement : DU« Gestionnaire Administratif – secrétaire de mairie »	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	14
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	14
	Date de la convocation : 2 août 2021	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Président Aline CALLEGHER, Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Gérard DUCHENE, Gérard FERNOUX-COUTENET Vice-Président, Maurice HOFFMANN, Véronique LAMBERT, Christiane MAUGAIN, Geneviève MOREAU, Christian NOIR, Raphaël PERRIN, Zora QOCHIH, Hélène MOREL-BAILLY suppléante de Frank STEYAERT.

EXCUSES : Mesdames Arielle BAILLY, Valérie DEPIERRE, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Jacqueline LAROCHE Vice-Présidente, Françoise VESPA, Monsieur Dominique CHAUVIN, Frank STEYAERT, Vice-Président.

Assistaient également à titre consultatif Laetitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, Véronique DELACROIX, directrice adjointe.

Le Président expose :

En 2016, le CDG 70 en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Franche Comté a mis en place le diplôme universitaire « gestionnaires administratifs – secrétaires de mairie ». Ce diplôme vise à répondre aux difficultés de recrutement sur les métiers de gestionnaires administratifs et secrétaires de mairie des communes rurales et des établissements publics.

Le Président du CDG 70 avait donc sollicité ces collègues Francs-Comtois pour la pérennisation du dispositif et surtout la création à l'avenir de ce diplôme par la voie de l'apprentissage.

Dans la séance du 11 juillet 2017, les membres du CDG JURA avaient approuvé une collaboration entre les 4 CDG Franc-Comtois qui perdure encore aujourd'hui.

Les objectifs et les matières dispensées sont les suivantes :

- ✓ Etre capable de gérer des missions multiples et variées.
- ✓ Connaître l'environnement institutionnel, le processus et circuits de décision, le fonctionnement des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux.

- ✓ Maîtriser les principes et procédures budgétaires, la législation des marchés publics et les principes relatifs au service public.
- ✓ Savoir rédiger les actes administratifs et maîtriser les règles juridiques nécessaires.
- ✓ Connaître la réglementation relative à l'urbanisme, aux pouvoirs de police.

- ✓ Maîtriser l'organisation des services, la gestion des personnels, la gestion des paies.
- ✓ Maîtriser les outils bureautiques et le logiciel spécifiques de gestion E-Magnus.

D'une durée de 288 heures, ce diplôme s'articule entre 125h de cours magistraux, 163h de travaux dirigés et un stage pratique d'une durée de 2 mois.

Pour participer à ce diplôme il faut être en poste et en activité ou en cours de reclassement au sein de la fonction publique ou sinon être demandeur d'emplois ou étudiants en ayant au moins le baccalauréat.

La formation est payante par le stagiaire ou sa collectivité :

- ✓ Les droits universitaires : 170 €
- ✓ Le coût pédagogique de la formation : 3400 €.
- ✓ Le coût stagiaire par formation s'élève à 6623 € selon les calculs transmis par l'Université.

Les finalités sont le service de remplacement-renfort qui met à disposition des collectivités locales des agents formés sur les métiers de l'administration générale mais également le reclassement d'agent.

Ce diplôme est un dispositif complémentaire qui s'adresse à un public différent du dispositif organisé en partenariat avec la Région Bourgogne Franche Comté, le CNFPT et Pôle Emploi.

3 Jurassiennes ont suivi cette formation avec succès en 2019 et sont actuellement en poste.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration réaffirment l'intérêt du dispositif et approuvent le principe d'un financement en fonction du bilan établi et dans la limite d'une enveloppe financière de 5000€ par année universitaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 12/10/21

Le Président,

Clément PERNOT

